



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arras, le 10 novembre 2023

EPISODE DE CRUES EXCEPTIONNELLES : POINT DE SITUATION – 10 NOVEMBRE 2023 – 9H30

Après les fortes averses de jeudi (20 à 30 mm recensés) principalement sur le Boulonnais, la nuit a également été marquée par des précipitations qui gagnent encore en intensité ce matin : 7 à 15 mm de pluie ont déjà été relevés (atteints en une heure) dans le nord du montreuillois. Sur 24h, les cumuls se montent à 40 mm dans les $\frac{3}{4}$ nord-ouest du Pas-de-Calais.

L'activité pluvieuse devrait se poursuivre jusqu'en milieu d'après-midi avec des cumuls de 20 à 30 mm, voire localement jusqu'à 50 mm entre la Liane, la Canche, l'Hem et la Lys. Une accalmie pourrait s'enclencher à partir de 16h.

Ces précipitations maintiennent les rivières en tension : l'Aa, la Liane et la Canche sont toujours placées en vigilance rouge. La Hem est également placée en vigilance orange. Depuis hier, la Lys, la Lawe-Clarence (secteur du Béthunois) sont également passées en vigilance orange.

Bilan à 9h30 :

- Plus de **130** communes sont toujours concernées par les inondations, parmi elles plusieurs ont fait l'objet d'un suivi particulier cette nuit à Neuville-sous-Montreuil, la Caloterie, Madelaine-sous-Montreuil, Wimilles, Andres, Guines, Balinghem, Eperlecques.
- **700** personnels de la sécurité civile sont engagés sur le terrain : les sapeurs-pompiers du SDIS bénéficient de l'appui de renforts zonaux et nationaux avec des moyens aquatiques et de pompage.
- Ils ont procédé cette nuit à **une cinquantaine d'interventions** (visites de reconnaissance, pompage, déblayage, etc) et à **35** évacuations dans le secteur de Montreuil (plus de **1 060** interventions sont recensées depuis le 6 novembre et le début de l'épisode d'inondations). Le fait le plus marquant est l'évacuation d'un EHPAD à Nielles-lès-Bléquin (**4** personnes évacuées vers l'Ehpad des Fontinettes à Arques, les **15** autres résidents ont passé la nuit dans le foyer communal d'Arques). Une intervention des sapeurs-pompiers est en cours dans une exploitation agricole du montreuillois où des bovins sont en péril en raison des inondations.
- **10 700** personnes connaissent des restrictions d'usage de l'eau au sein de **15** communes du département (zone de Quesques, Samer et environs, Doudeauville et environs). Des distributions d'eau embouteillées sont réalisées.
- Une cellule de crise est toujours activée à la préfecture du Pas-de-Calais, sous l'autorité du préfet, pour diriger les opérations de secours.

Mesures mises en oeuvre

Etablissements scolaires : 200 établissements scolaires situés au sein des bassins de l'Aa, la Liane, l'Hem et la Canche sont fermés par mesure de précaution. La liste est disponible sur le site internet de la préfecture : <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Actualites/Actualites/Episode-de-crues-exceptionnelles-point-de-situation-du-9-novembre-2023-21h30> .

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



@prefetpasdecals



@prefet62

Mise en œuvre de pompes : deux pompes de grande capacité capables d'absorber 5400 mètres cubes par heure ont été installées au niveau du canal de Calais et de la digue haute Meldyck située entre Arques et Saint-Omer. Une troisième pompe sera très prochainement déployée. Elle s'arrimera à celle installée au niveau du canal de Calais pour alléger l'aval de l'Aa. Des pompes flottantes seront également prochainement dispatchées sur différents endroits sensibles et notamment à Arques et Cuinchy.

Confortement et surveillance de la digue de l'Estrée : les travaux de renforcement de la digue à Recques-sur-course, Estrée et Estréelles (secteur de Montreuil) se poursuivent ce matin à l'aide d'enrochements. Dans l'attente, les habitants de la partie basse d'Estrée qui ont été évacués ne pourront regagner leur logement qu'à l'issue des travaux de sécurisation.

Procédure accélérée de reconnaissance de catastrophe naturelle : à la demande du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, une commission « catastrophe naturelle » en procédure accélérée se réunira le 14 novembre 2023, afin de traiter les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle des communes impactées par les inondations récentes. Les communes ont été invitées à transmettre leurs demandes dès à présent et jusqu'au lundi 13 novembre 2023 à 12h. Plus de 50 communes ont d'ores et déjà déposé un dossier. Les modalités de dépôt sont disponibles sur le site internet de la préfecture : <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/>

Mobilisation des sapeurs-pompiers et des FSI au contact de nos concitoyens : le préfet a demandé aux policiers, gendarmes et sapeurs-pompiers d'être en lien constant avec les personnes sinistrées. Du porte à porte est actuellement réalisé par les services. Une attention particulière est également accordée aux habitations qui ne sont pas occupées pour éviter les vols.

Prise en compte des personnes vulnérables : un recensement des personnes vulnérables est réalisé en lien avec les élus. Une attention particulière est portée aux personnes âgées isolées.

Aide aux sinistrés : les intempéries qui touchent actuellement la partie littorale du département ont causé de nombreux dommages aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités. Des mesures visant à informer les sinistrés et à faciliter leurs démarches assurantielles seront déployées très prochainement.

Consignes de prudence :

- se tenir informé auprès des autorités.
- ne pas utiliser sa voiture.
- s'éloigner des cours d'eau, des points bas et des ponts et rejoindre le point le plus haut possible.
- ne pas descendre dans les sous-sols.